



LYCÉE NAHR IBRAHIM
Franco-Libanais

Le Proviseur

à
Mesdames et Messieurs les parents d'élèves
De PS à CM1.

Al Maayssra, le mardi 15 mai 2018

DJ/cak

LN°01-2018-2019.

Dossier suivi par Monsieur le Directeur.

Objet: Procédure de réinscription 2018-2019 (De PS à CM1).

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que la réinscription des élèves actuellement scolarisés au lycée Nahr Ibrahim s'effectuera du 21 mai au 2 juin 2018.

Vous recevrez à cet effet le règlement financier mis à jour (un exemplaire par famille).

Ce document sera à remettre au secrétariat du primaire.

La date limite du dépôt du document est fixée au 2 juin 2018.

Ce n'est qu'après règlement de l'acompte effectué que la réinscription deviendra définitive.

Passée cette date, les places seront considérées comme vacantes et attribuées aux nouvelles inscriptions.

Les familles ne souhaitant pas réinscrire leurs enfants devront remplir un formulaire de départ auprès du secrétariat du Directeur d'école pour le primaire.

Le Proviseur

Dominique Jave

